

MISE EN CONCURRENCE : IDENTITE VISUELLE ADIRA

Strasbourg, le 27 octobre 2021

Affaire suivie par : Sigrid Périn

I. Création d'une nouvelle identité visuelle de l'ADIRA et adaptation des outils de communication

Présentation de l'ADIRA

L'ADIRA, L'Agence de développement d'Alsace est née en 1950. Financée à 48,8 % par la Collectivité Européenne d'Alsace, à 44,4 % par la Région Grand Est et à 6,9 % par les intercommunalités alsaciennes, elle est l'outil des collectivités pour le développement économique des territoires et des entreprises en Alsace. Son action couvre les missions suivantes :

- Accompagner les entreprises alsaciennes (et agir en facilitateur de leur développement)
 - Projets d'extension, création, implantation, recherche de partenaires, ingénierie financière... ;
 - Accompagner les "Grands et beaux comptes" ;
 - Mener des actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de pratiques collectives innovantes ;
 - Servir d'interface entre les entreprises et les collectivités locales, les élus et les services de l'État ;
 - Accompagner les mutations économiques et situations sensibles (entreprises en difficulté) ;
- Assister les collectivités locales
 - dans leurs réflexions stratégiques économiques ;
 - Développer et animer des réseaux économiques ;
 - Promouvoir et animer des réseaux transfrontaliers.
- Promouvoir l'économie alsacienne
 - ... pour accueillir des projets d'investissement et de nouvelles implantations ;
- Animer la Marque Alsace et ses dispositifs : Partenaires de la Marque, Ambassadeurs d'Alsace, Alsace Excellence, Fabriqué en Alsace, Marque Employeur

Contexte

L'actuelle identité visuelle est une déclinaison de celle créée en 2014 sur demande et avec les financements du Conseil départemental du Bas-Rhin. A cette époque l'ADIRA était financée à plus de 90 % par cette collectivité et ses actions se limitaient au territoire bas-rhinois.

En 2016, l'ADIRA a fusionné avec son homologue du Haut-Rhin, le CAHR, et son périmètre d'intervention a été étendu à toute l'Alsace. En cette année, la première adaptation du logo est intervenue avec le changement du nom de l'agence.

Depuis 2019, l'agence est financée à parts (pratiquement) égales par la Collectivité Européenne d'Alsace et la Région Grand Est. Une petite part du financement est assurée par les intercommunalités alsaciennes.

Depuis 2020 l'ADIRA anime la Marque Alsace et a, à cette occasion, intégré le signe « Acoeur » en tant qu'exposant dans son logo.

Avec la création de la CeA, l'ADIRA assure de plus depuis début 2021 la promotion économique de l'Alsace auprès d'investisseurs français et internationaux.

Objectif de la campagne

Moderniser l'identité visuelle de l'ADIRA : faire refléter son nouveau statut et les changements intervenus au courant des dernières années.

Donner la possibilité de différencier les différents métiers grâce à l'identité visuelle.

La nouvelle identité devra être modulable et nous donner la possibilité de l'adapter à nos différents métiers :

- Développement des entreprises locales,
- Animation des territoires,
- Promotion économique de l'Alsace,
- Marque Alsace,
- Marque Employeur

Cette nouvelle identité devra permettre à l'ADIRA de développer aussi bien la notoriété de ses services apportés aux entreprises et collectivités locales ainsi que celle de la Marque Alsace en intégrant les [codes de la Marque Alsace](#). Elle devra être déclinable pour la promotion économique de l'Alsace au niveau national et international.

La nouvelle identité sera appliquée à tous les supports de communication de l'agence à savoir :

1. Logo ADIRA

Avec la possibilité de l'adapter à nos différents métiers.

2. Epistolaire

En-tête lettres, cartes de visite, carton de correspondance, signature électronique (e-mail), pochette (chemise).

3. Documentation imprimée

Plaquette ADIRA générique et plaquettes des différents pôles de l'agence (Marque Alsace incluse), Rapport d'activités, lettre d'informations imprimées (Lettre et Dossier de l'ADIRA), roll-ups, annonces publicitaires support papier + en ligne, signalétique pour nos 3 sites.

4. Papèterie

Word : lettre, notes, documents de présentation (communiqué de presse, présentation de secteurs d'activités, ...), présentation powerpoint type, création d'une présentation de l'ADIRA, création d'une présentation de la Marque Alsace et de ses dispositifs, création d'une présentation pour la promotion économique de l'Alsace.

5. Charte graphique

Création d'une charte graphique pour définir et garantir la bonne utilisation du logo et de l'univers graphique.

6. Adaptation du site www.adira.com

Création d'un habillage pour le site en cohérence avec les autres supports.

+ e-newsletter et réseaux sociaux, invitation électronique (événements), schéma visuel (habillage) pour films vidéo.

L'agence de communication devra proposer un concept visuel avec une déclinaison pour les supports mentionnés ci-dessus.

7. Adaptation des sites de la Marque Alsace

Création d'un habillage pour les sites en cohérence avec les autres supports.

www.marque.alsace, www.ambassadeurs.alsace, www.excellence.alsace, www.fabrique.alsace

+ e-newsletter et réseaux sociaux, invitation électronique (événements), schéma visuel (habillage) pour films vidéo.

L'agence de communication devra proposer un concept visuel avec une déclinaison pour les supports mentionnés ci-dessus.

8. Création du site www.alsace.com

Bi- voir trilingue (français, anglais, allemand)

Cadre de la réponse au projet

Compréhension du cahier des charges

Ce cahier des charges exprime nos besoins et nos attentes. Il n'est pas exhaustif et reste bien entendu ouvert aux propositions du prestataire.

Prestations attendues

➤ Nos attentes vis-à-vis du prestataire :

- Proposition d'un univers et des visuels répondant aux exigences présentées dans la partie « Objectif de la campagne »
- Création des visuels nécessaires à l'habillage des outils,

Option :

- Réalisation de certains supports

Règlement et modalités de réponse

Les réponses à cette mise en concurrence doivent nous parvenir avant le 20/12/2021 par voie électronique et/ou postale.

La présélection des prestataires se fera sur dossier. Si nécessaire, nous demanderons des renseignements complémentaires aux répondants. Nous demanderons aux prestataires retenus de présenter leur projet.

Calendrier prévisionnel

- Lancement de la mise en concurrence d'accompagnement : 02/11/2021
- Date limite de réception des dossiers : 20/12/2021
- Sélection des dossiers et présentation orale : 11/01/2022
- Information du choix du prestataire retenu : 17/01/2022
- Déploiement de la campagne de communication : 21/03/2022

Critères de choix pour l'attribution du lot

- Les expériences du répondant dans des projets similaires et la qualité de ses références.
- La pertinence de la réponse et les propositions par rapport aux attentes formulées dans ce cahier des charges.
- La capacité du répondant à mener le projet dans ses différentes dimensions.
- Sa capacité à proposer des outils adaptés et pertinents.
- Les moyens humains mis à disposition pour le suivi du projet.
- Les délais de mise en œuvre.

- Les coûts et la clarté du devis pour chaque prestation demandée.

Éléments à remettre pour la réponse à l'appel d'offres

- Un Extrait du KBIS ;
- Une Présentation de l'entreprise et de l'équipe dédiée au projet ;
- Ses Références et/ou expériences similaires ;
- Une méthodologie et un planning de mise en œuvre du projet ;
- Un mémoire technique expliquant les solutions proposées par rapport à nos souhaits et éventuelles propositions ne figurant pas dans ce cahier des charges ;
- Des exemples / maquettes supports, outils etc. du plan de communication déployé ;
- Une grille tarifaire détaillant les éléments demandés ou proposés.

Contacts

Le dossier est suivi par :

Sigrid PERIN

Responsable de la communication

Tél : 07 78 82 33 74

sigrid.perin@adira.com

ANNEXE

I. Valeurs de l'ADIRA

Développement - Responsabilité - Solidarité

- ✔ Communication leader : expert, innovant, fédérateur
- ✔ Confidentialité, Création de la valeur, Efficacité / réactivité

II. Mots clés du message de l'ADIRA

Champs d'activité / d'intervention de l'ADIRA

- ✔ Alsace
- ✔ Implantation / création / développement / mutation d'entreprises
- ✔ Ingénierie financière des projets, Travail avec les Grands comptes, Foncier/immobilier d'entreprises, Innovation
- ✔ Assistance aux élus / Travail avec les collectivités
 - Territoires, Prospective
- ✔ Transfrontalier
- ✔ Communication économique
- ✔ Marketing territorial
- ✔ Numérique, réseaux

Avantages de l'ADIRA

- ✔ Lien entre le secteur public et les entreprises
- ✔ Conseil
- ✔ Lobbying
- ✔ Facilitateur
- ✔ Bien vivre ensemble sur les territoires
- ✔ Approche globale du projet
- ✔ Expertise
- ✔ Travail collaboratif
- ✔ Médiation
- ✔ Professionnalisme
- ✔ Valeur ajoutée